

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2015 - Approbation

Madame Maslouhi, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur Général de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) m'a adressé le compte de résultat prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) quai des carrières blanches, établi à la date du 30 juin 2014.

Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

En préambule, il convient de rappeler que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

Par ailleurs, on rappellera que le Conseil Municipal a décidé, le 8 novembre 2010, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Quai des Carrières Blanches », dont le réaménagement du quai des carrières blanches est inscrit dans le programme de renouvellement de l'ensemble du quartier de la Fontaine d'Ouche, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006. De plus, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération dans le cadre d'une convention de prestations valant concession d'aménagement signée le 11 janvier 2010 et notifiée le 12 janvier 2010. Enfin, le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 28 juin 2012.

Le projet d'aménagement du quai des Carrières Blanches consiste en la recomposition urbaine et paysagère du site, en phase avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche. Il se traduit par la réalisation d'un secteur mixte qui comprend la requalification des espaces extérieurs, le développement de nouvelles mobilités douces, le transfert d'équipements sportifs à l'extérieur du site et la construction d'une nouvelle offre de logements.

Une procédure de déclassement du domaine public communal a été nécessaire pour permettre la maîtrise foncière des terrains situés dans le périmètre de la ZAC. Les emprises foncières ont été désaffectées et déclassées par délibération du 24 septembre 2012. La cession de ces emprises a eu lieu par le biais d'un acte administratif en date du 13 décembre 2012. D'ici le 30 juin 2016, il est prévu l'acquisition d'un terrain du domaine public fluvial d'environ 862 m².

Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2015 est de 846 483 € TTC.

En matière de travaux, la SPLAAD a réalisé, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, la réalisation de la voirie permettant de relier la voie sur berge à l'avenue du Lac, des travaux de viabilisation pour desservir trois lots et l'aménagement des berges du canal.

D'ici le 30 juin 2016, il est prévu la vente de deux îlots en vue de la construction de 97 logements.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la ZAC « quai des Carrières Blanches », arrêtés au 30 juin 2015, à partir des éléments comptables constatés à cette même date, ne subissent aucune modification.

La trésorerie de l'opération est assurée par un prêt bancaire en cours, une avance de 1 million € versée au 2^{ème} semestre 2014 ainsi que la cession à la collectivité de la « Promenade du quai des Carrières Blanches » à intervenir au second semestre 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2015, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des carrières blanches.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 13